

## Réponse à la consultation publique ouverte de l'ARCEP du 4 juillet au 16 septembre 2013

### Quatrième cycle d'analyse des marchés 4, 5 et 6 Marchés pertinents du haut et du très haut débit Bilan et perspectives

Le document de consultation présente un état des lieux très complet de la situation actuelle des marchés du haut et du très haut débit qui fait ressortir toute la complexité du cadre réglementaire en place. Les 3 principaux axes de perspectives proposées pour le prochain cycle d'analyse de marché : « améliorer l'offre des services en zone non dégroupée », « stimuler le déploiement du très haut débit en sécurisant les investissements privés et publics » et « renforcer la concurrence sur les marchés liés à la fibre », sont sans doute nécessaires. Cependant le SYCABEL souhaite que toutes nouvelles dispositions soient prises très rapidement, soient incitatives et surtout, ne soient pas des freins opérationnels supplémentaires au déploiement du très haut débit. Les industriels de la filière « fibre optique » et en particulier ceux du SYCABEL sont prêts et mobilisés, mais ils tiennent à souligner l'importance de disposer de la visibilité et de la stabilité de la réglementation sur le long terme indispensables pour un déploiement généralisé et massif des infrastructures du très haut débit.

La contribution du SYCABEL concerne particulièrement les chapitres suivants de la présente consultation:

#### Chapitre IV.a.4.i. Utiliser de façon efficace le GC NRA-SR pour une montée vers le très haut débit.

**Question 7** : les contributeurs sont invités à se prononcer sur le diamètre de câble nécessaire et suffisant pour le déploiement dans des conditions techniques raisonnables (robustesse et durabilité du câble) d'un lien contenant 6 paires de fibre optique, tant pour les déploiements en conduite que pour les déploiements aériens.

Le diamètre du câble est fonction de sa structure et de ses caractéristiques mécaniques et environnementales. Aujourd'hui les produits multiservices fiables et robustes disponibles pour tirage en conduite ou pose en aérien ont un diamètre extérieur d'au moins 5 mm pour 12 fibres. Des études sont en cours, notamment à l'UTE, pour définir des câbles optimisés en diamètre extérieur en fonction des exigences mécaniques et environnementales relatives aux conditions de pose.

Dès à présent, des solutions techniques pour des câbles à 12 fibres optiques dont le diamètre est compris entre 2,5 et plus de 12 mm existent.

Le Sycabel rappelle que la qualité et la fiabilité des câbles optiques et la pérennité des liaisons réalisées dépendront à la fois des performances intrinsèques des produits (notamment leur robustesse) ainsi que de la qualité et des conditions de leur mise en œuvre (type de conduite et de sous-tubage, charge et portée des supports pour pose en aérien).

**Question 8 :** l'Autorité invite les contributeurs à commenter son analyse quant aux déploiements possibles en vue de préparer le FttH et souhaiterait que les acteurs se prononcent sur l'arbitrage qu'ils pourraient faire entre les différents cas de déploiement listés ci-dessus (ou éventuellement d'autres situations de déploiement non identifiées dans le présent document). Par ailleurs, l'Autorité souhaite interroger les contributeurs sur les critères de dimensionnement en nombre de fibres optiques nécessaires pour préparer les déploiements futurs de réseaux FttH ou FttO.

Dans l'optique d'une montée en débit comme étape intermédiaire vers le déploiement FttH, le dimensionnement des câbles optiques doit être fait en tenant compte de la zone arrière du NRA qui pourra devenir un PM. Il va de soi qu'un diamètre de 6 mm ou moins ne conviendrait plus dans ce cas puisque les câbles doivent être dimensionnés pour supporter 1000 lignes au moins selon les décisions de l'ARCEP. En conséquence nous recommandons la pose en conduite de câbles de 144 fibres à 864 fibres suivant la taille de la zone arrière ciblée. Le diamètre de ces câbles dépendra de leur contenance, de leur robustesse et des conditions de pose.

**Question 9 :** l'Autorité invite les contributeurs à commenter la proposition d'utilisation du génie civil aérien de desserte pour le raccordement en fibre optique des sous-répartiteurs concernés par les projets de montée en débit.

Les solutions fiables et pérennes disponibles pour le déploiement en aérien dépendent essentiellement de la qualité et de la robustesse des appuis. En conséquence le nombre maximal de fibres est limité par ces appuis et par les conditions climatiques des régions concernées. En tout état de cause, leur pérennité est moins assurée que celle des solutions en conduite.

#### **IV.b.4.ii. Assurer la visibilité sur le déploiement des réseaux mutualisés en fibre optique jusqu'à l'abonné.**

**Question 21 :** Les contributeurs sont invités à réagir sur les éléments présentés dans cette partie en lien avec la migration du réseau de cuivre vers les réseaux de fibre optique. En particulier, les opérateurs sont invités à préciser quels sont leurs besoins en termes de visibilité sur les déploiements (position des NRO, rythme de déploiement) et quelles sont les possibilités d'améliorer cette visibilité.

La même visibilité sur les déploiements et notamment les rythmes de déploiement est également indispensable à la filière industrielle de la fibre optique et notamment aux industriels du SYCABEL.

The logo for SYCABEL, featuring the word "SYCABEL" in a bold, blue, sans-serif font. The 'Y' and 'C' are stylized with a slight gap between them.

**L'organisation professionnelle de l'industrie des**

# fils et câbles électriques et de communication

**Acteur majeur du développement économique  
et de l'aménagement du territoire**



*Le Syndicat Professionnel des Fabricants de Câbles Électriques et de Communication (SYCABEL) regroupe la quasi-totalité des fabricants français de câbles et matériels passifs de réseaux de télécommunications. Rassemblant toute l'expertise en matière de réseaux d'infrastructures passives, il s'investit activement dans l'élaboration des directives européennes et des lois nationales, ainsi que dans la mise au point des normes nationales, européennes et internationales. Il contribue à l'information des décideurs politiques et des acteurs de l'économie numérique par ses diverses publications largement diffusées (livres blancs du « Vrai Haut Débit » et du « Très Haut Débit », le magazine THDMag, ...) et téléchargeables sur son site Internet. Il participe également aux auditions, enquêtes et travaux (Ministères, Parlement, ARCEP, DATAR, CESE, ARF, AVICCA, IDATE ...), et à de nombreuses commissions et rapports.*

*Le SYCABEL est membre de la Fédération des Industries Électriques, Electroniques et de Communication (FIEEC) et de la Fédération européenne des fabricants de câbles (EUROPACABLE). Il contribue également fortement aux activités de PROMOTELEC et du Comité interprofessionnel « Objectif Fibre ».*

**SYCABEL** 17, rue de l'Amiral Hamelin - 75116 PARIS – Tél : + 33 (0)1 47 64 68 10

E-mail : [dg@sycabel.com](mailto:dg@sycabel.com) - [www.sycabel.com](http://www.sycabel.com)